LES ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL À L'UNIVERSITÉ

PROFIL D'INSCRIPTION, SITUATION FINANCIÈRE ET ORIGINE SOCIALE

Québec

88-04211/

LES ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL À L'UNIVERSITÉ

PROFIL D'INSCRIPTION, SITUATION FINANCIÈRE ET ORIGINE SOCIALE

Marc Audet

Janvier 1987

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires
Direction de la planification et du développement
Service des études et des analyses
1033, rue De La Chevrotière
Edifice G, 20e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 5K9
(418) 643-7923

© Gouvernement du Québec

Dépot légal: premier trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-16653-1

PRÉSENTATION

Le nombre des étudiants inscrits à temps partiel à l'université a augmenté considérablement au cours des dernières années, plus particulièrement au Québec, au point d'égaler à peu près le nombre des étudiants inscrits à temps plein.

Parallèlement aux clientèles à temps partiel, les programmes courts se sont développés rapidement, ce qui a suscité une certaine inquiétude relativement à la qualité des diplômes décernés. Les programmes courts étant choisis en bonne partie par des étudiants à temps partiel, on comprend facilement que les responsables de l'enseignement universitaire désirent en connaître davantage sur cette clientèle.

La dernière Commission parlementaire sur les orientations et le financement des universités a fait ressortir des difficultés financières des universités et l'opportunité de rechercher d'autres sources de financement que les subventions gouvernementales. À cet égard, plusieurs intervenants ont suggéré de hausser les droits de scolarité tout en fournissant aux plus démunis une aide financière compensatoire. D'où l'intérêt de posséder de bonnes données sur la clientèle à temps partiel.

C'est pour ces raisons et d'autres que nous avons jugé opportun d'effectuer la présente étude. Nous tenons à remercier Statistique Canada de nous avoir fourni une exploitation spéciale du fichier de l'enquête conduite en 1983-84 pour le Secrétariat d'État auprès des étudiants du postsecondaire au Canada. Nos remerciements vont également aux responsables du système RECU de notre Direction, à monsieur Richard Falardeau et à monsieur Carol Thivierge du Service des systèmes de données pour avoir produit toutes les données relatives au profil de la clientèle à temps partiel. Nous remercions enfin madame Raymonde Carrier pour avoir dactylographié le rapport. Évidemment, le mérite principal de l'étude revient à son auteur, monsieur Marc Audet, analyste au Service des études et analyses. La supervision de l'étude a été assurée par monsieur Bertrand Belzile, chef du Service des études et analyses.

Le directeur de la planification
et du développement,

Jacques Bec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

TABLE DES MATIÈRES I

LISTE DES TABLEAUX III

SOMMAIRE VII

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE: Profil d'inscription des étudiants à temps partiel.

La présence des femmes 4

Diplôme postulé et importance des programmes courts 10

Le secteur d'études 11

Le cycle d'études 11

Le nombre de crédits postulés par session 14

Conclusion de la première partie 17

Annexe 18

DEUXIÈME PARTIE: Situation financière et origine sociale des étudiants à temps partiel.

La situation financière: notion de référence 26

La situation financière des étudiants: leur revenu d'emploi 26

L'aide financière fournie par les employeurs 29

La participation au marché du travail 30

La raison principale pour étudier à temps partiel 32

L'origine sociale: notion de référence 34

Le revenu combiné des parents 35

L'occupation du père 37

Conclusion de la deuxième partie 41

LISTE DES TABLEAUX

Première partie		Page
1.1	Nombre d'étudiants à temps partiel selon le sexe et le nombre de crédits postulés, automne 84	4
1.2	Nombre d'étudiants à temps partiel par établissement universitaire, selon le sexe, automne 84	5
2.	Proportions d'étudiants à temps partiel poursuivant l'obtention d'un certificat, selon le sexe et le nombre de crédits postulés, automne 84	6
3.1	Proportions d'étudiants à temps partiel poursuivant l'obtention d'un grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat), selon le sexe et le nombre de crédits postulés, automne 84	6
3.2	Proportions d'étudiants à temps partiel poursuivant l'obtention d'un baccalauréat, selon le sexe et le nombre de crédits postulés, automne 1984	7
3.3	Proportions d'étudiants à temps partiel poursuivant l'obtention d'une maîtrise ou d'un doctorat, selon le sexe et le nombre de crédits postulés, automne 84	7
4.	Proportions d'étudiants à temps partiel inscrits à des études de type libre selon le sexe et le nombre de crédits postulés, automne 84	7
5.1	Proportions d'étudiants à temps partiel selon le secteur, le sexe et le nombre de crédits postulés, automne 84	9
5.2	Proportions d'étudiants à temps partiel dans les secteurs traditionnellement féminins: groupe paramédical, sciences humaines, sciences de l'éducation, lettres, selon le sexe et le nombre de crédits postulés, automne 84	10
6.1	Proportions d'étudiants à temps partiel au premier cycle, selon le sexe, l'âge et le nombre de crédits postulés, automne 84	12
6.2	Proportions d'étudiants à temps partiel au deuxième cycle, selon le sexe, l'âge et le nombre de crédits postulés, automne 84	13
6.3	Proportions d'étudiants à temps partiel au troisième cycle, selon le sexe et le nombre de crédits postulés, automne 84	14

Page

7.1 Proportions d'étudiants à temps partiel selon qu'ils postulent plus ou moins de 4 crédits, selon le sexe et l'âge, automne 84 — 15

7.2 Proportions d'étudiants à temps partiel par cycle selon qu'ils postulent plus ou moins de quatre crédits, selon le sexe, automne 84 — 16

Annexe à la première partie

I Proportions d'étudiants à temps partiel, selon le sexe, l'âge et le nombre de crédits postulés, automne 84 — 18

II Proportions d'étudiants à temps partiel poursuivant l'obtention d'un certificat, selon le sexe, l'âge et le nombre de crédits postulés, automne 84 — 19

III A Proportions d'étudiants à temps partiel poursuivant l'obtention d'un baccalauréat, selon le sexe, l'âge et le nombre de crédits postulés, automne 84 — 20

III B Proportions d'étudiants à temps partiel poursuivant l'obtention d'une maîtrise, selon le sexe, l'âge et le nombre de crédits postulés, automne 84 — 21

III C Proportions d'étudiants à temps partiel poursuivant l'obtention d'un doctorat, selon le sexe, l'âge et le nombre de crédits postulés, automne 84 — 22

IV Proportions d'étudiants à temps partiel poursuivant des études de type libre, selon le sexe, l'âge et le nombre de crédits postulés, automne 84 — 23

V Proportions d'étudiants à temps partiel selon leur secteur de formation, selon le sexe et le nombre de crédits postulés, automne 84 — 24

Deuxième partie

1. Revenu annuel moyen d'emploi des étudiants à temps partiel du 1er mai 1983 au 30 avril 1984 selon le diplôme — 27

2. Revenu annuel moyen du conjoint ou partenaire des étudiants à temps partiel du 1er mai 1983 au 30 avril 1984 selon le diplôme — 27

		Page
3.	Revenu annuel moyen d'emploi des étudiants à temps partiel du 1er mai 1983 au 30 avril 1984 selon l'âge	28
4.	Revenu annuel moyen du conjoint ou partenaire des étudiants à temps partiel du 1er mai 1983 au 30 avril 1984 selon l'âge	29
5.	Proportion des étudiants à temps partiel qui reçoivent une aide financière de leur employeur actuel ou ancien selon le diplôme postulé	30
6.	Proportion des étudiants à temps partiel qui reçoivent une aide financière de leur employeur actuel ou ancien selon le domaine d'études	30
7.	Proportion des étudiants à temps partiel qui travaillaient à temps plein, à temps partiel, ou qui ne travaillaient pas au cours de la semaine du 8 au 14 janvier 1984 selon le diplôme postulé	31
8.1	Proportion des étudiants à temps partiel qui travaillaient à temps plein, à temps partiel ou qui ne travaillaient pas au cours de la semaine du 8 au 14 janvier 1984 selon le domaine d'études	32
8.2	Proportion des étudiantes à temps partiel qui travaillaient à temps plein, à temps partiel, ou qui ne travaillaient pas au cours de la semaine du 8 au 14 janvier 1984 selon le domaine d'études	32
9.	Facteur ayant eu le plus d'importance dans la décision d'étudier à temps partiel à l'université selon le diplôme postulé	33
10.	Revenu combiné des parents des étudiants à temps partiel selon le diplôme postulé	36
11.	Répartition des étudiants à temps partiel selon le diplôme postulé et le revenu combiné des parents par catégories de revenus	36
12.	Distribution des étudiants inscrits à l'université à temps plein, selon l'occupation du père, Québec, 1975 et 1984	38
13.	Distribution des étudiants inscrits à l'université à temps partiel, selon l'occupation du père, Québec, 1975 et 1984	39
14.	Distribution des étudiants inscrits à l'université à temps plein et à temps partiel, selon l'occupation du père, Québec, Ontario, Canada, 1984	40

NOTE

La forme masculine, utilisée ici pour alléger le texte, désigne toute aussi bien les femmes que les hommes.

SOMMAIRE

Le profil des étudiants à temps partiel tel qu'il ressort de cette étude est celui d'une clientèle différente de celle des cours à temps plein. En effet, l'étudiant à temps partiel vient en général à l'université pour y recevoir une formation professionnelle ou un perfectionnement dans un domaine spécifique à l'aide d'une formation courte, le plus souvent un certificat. Ce n'est qu'une minorité d'étudiants à temps partiel, soit environ le tiers d'entre eux, qui étudient en vue de l'obtention d'un diplôme de l'enseignement long (baccalauréat, maîtrise ou doctorat). Par ailleurs, la proportion des femmes est plus importante chez les étudiants à temps partiel que chez les étudiants à temps plein. Cette proportion est d'environ 58% chez les étudiants à temps partiel en comparaison d'à peu près 47% chez les étudiants à temps plein. De même, les étudiants à temps partiel sont en général plus âgés que les étudiants à temps plein et ont pour la plupart entre 25 et 34 ans. Cette dernière caractéristique est une conséquence du fait que les étudiants à temps partiel étaient majoritairement déjà intégrés au marché du travail et qu'ils travaillaient à temps plein avant d'entreprendre des études à temps partiel. Voilà pourquoi bon nombre d'étudiants, soit près de 60% d'entre eux, ont décidé d'entreprendre leurs études à temps partiel parce que cela leur permettait de conserver leur emploi tout en étudiant.

De plus, pour environ 20 à 25% des étudiants à temps partiel, le travail avait d'abord été constitué d'emplois transitoires d'employés de bureau ou de la vente et leurs études à l'université ont constitué un moyen privilégié pour obtenir par la suite des emplois plus motivants. Pour ces derniers étudiants, le passage au monde du travail représentait beaucoup plus une période transitoire choisie en raison des revenus qu'ils pouvaient tirer de leur travail qu'un choix de carrière. Par cette dernière fonction, les études à temps partiel ont donc aussi pour rôle de promouvoir la mobilité sociale et non seulement de fournir un début ou un complément de formation professionnelle à des étudiants déjà intégrés dans une profession.

De toutes manières, qu'ils occupent des emplois transitoires ou bien des emplois où ils aspirent à se perfectionner, les étudiants à temps partiel sont en majorité, soit un peu plus de 73% d'entre eux, des étudiants qui travaillent en même temps qu'ils étudient, et qui travaillent le plus souvent à temps plein, puisque c'est le cas pour environ 85% de ceux qui travaillent. C'est pourquoi les étudiants suivent assez peu de cours et se contentent en général d'un cours par session. Seuls les étudiants qui postulent un grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat) s'inscrivent à plus de cours par trimestre que les étudiants inscrits à des programmes courts.

D'ailleurs, le revenu que les étudiants retirent de leur emploi est dans l'ensemble plutôt substantiel puisqu'il est nettement au-dessus du revenu annuel moyen des travailleurs et qu'il se situe à presque 33 000$ par année en comparaison d'environ 19 000$ pour l'ensemble des travailleurs. Toutefois, ce revenu moyen n'est pas réparti également entre tous les groupes puisque le revenu des 25 ans et plus est nettement supérieur à celui des moins de 25 ans, ces derniers ayant un revenu d'emploi d'à peine 16 000$ par année en moyenne. De même, les femmes retirent de leur emploi un revenu inférieur à celui des hommes, soit un peu plus de 26 000$ par année en comparaison d'un peu plus de 40 000$ par année chez les hommes.

De plus, l'aide financière accordée par l'employeur pour poursuivre des études n'est pas accessible à tous les étudiants puisque seulement un peu plus du tiers des étudiants (35%) et un peu moins de la moitié de ceux qui travaillent (47,6%) reçoivent une telle aide. De même, les hommes obtiennent plus souvent que les femmes une aide financière de leur employeur, soit un peu plus de 40% chez les hommes en comparaison d'un peu plus de 30% chez les femmes.

Enfin, on remarque que les étudiants à temps partiel sont en général issus de milieu moyen. En effet, le revenu combiné moyen de leurs parents étant d'un peu plus de 29 000$ par année, il se rapproche beaucoup de la moyenne pour l'ensemble de la population. Par ailleurs, quand on considère l'occupation du père de ces étudiants, on constate que la répartition des pères est assez semblable, en ce qui concerne les occupations de direction et les occupations du domaine professionnel, à ce que l'on trouve dans la population active en général, puisque seulement 30% des pères des étudiants à temps partiel ont de telles occupations, comparativement à 25% pour les pères de la population active. En fait, cette répartition des pères chez les étudiants à temps partiel à l'université ressemble plus à ce que l'on observe chez les étudiants à temps plein du niveau collégial et est même inférieure à ce que l'on observe chez les étudiants du secteur général au CEGEP avec 37% des pères.

Cependant, sur une période d'environ dix ans, soit en gros l'intervalle qui sépare les deux enquêtes de Statistique Canada auprès des étudiants du postsecondaire, des progrès sensibles ont eu lieu en ce qui concerne la démocratisation de l'accès à l'enseignement universitaire telle que mesurée par l'occupation du père. En effet, entre 1975 et 1984, la population des étudiants à temps partiel issus de milieu plus modeste s'est accrue de 11 points de pourcentage, passant de 59% à 70%.

INTRODUCTION

À mesure que grandissait l'importance des clientèles inscrites à temps partiel à l'université, on s'est de plus en plus interessé à connaître le profil de cette clientèle. En effet, l'effectif des étudiants à temps partiel représentait environ 34% de l'ensemble des inscrits en 1963-64, environ 42% en 1973-74 et un peu plus de la moitié en 1983-84. C'est ainsi que le Conseil des universités commandait en 1980 une étude sur une clientèle qui, sans être nouvelle, devenait néanmoins aussi importante numériquement que celle des étudiants à temps plein. Cette étude[1] centrée de façon spécifique sur le phénomène des études à temps partiel allait alimenter par ses conclusions bon nombre d'interrogations sur la place et le rôle des études à temps partiel au sein des universités. La courte étude qui suit ne reprend pas toute la problématique du rapport mentionné précédemment. Cependant, elle est aussi une mise à jour partielle de quelques points essentiels susceptibles de se modifier compte tenu des répercussions sur cette clientèle de la conjoncture économique des dernières années. C'est ainsi que l'on a pu constater que la proportion des étudiants à temps partiel qui travaillent tout en étudiant a diminué depuis 1980. De même, la proportion des étudiants à temps partiel qui reçoivent une aide de leur employeur a elle aussi diminué par rapport à ce que l'on avait constaté dans l'enquête de 1980.

Les données que l'on trouve dans la première partie de ce rapport concernent le profil d'inscription des étudiants à temps partiel et ont été extraites de RECU, le système informatisé qui est consacré au recensement des clientèles universitaires du Québec. Il s'agit des données socio-démographiques que l'on a mises en rapport avec le type, le domaine et le niveau du programme poursuivi par les étudiants ainsi qu'avec le nombre de crédits postulés par session. Ces données allaient nous permettre de donner quelques-uns des traits principaux du profil d'inscription de ces clientèles.

Quant aux données de la deuxième partie de ce rapport, elles ont été tirées de l'enquête menée par Statistique Canada en 1984 auprès d'un échantillon d'étudiants du niveau postsecondaire pour le compte du Secrétariat d'État. C'est à partir d'un certain nombre de tableaux tirés de cette enquête que nous avons dressé un portrait sommaire de la situation financière des étudiants à temps partiel, de même que de leur origine sociale. La situation financière des étudiants se rapporte à leur revenu d'emploi, à celui de leur conjoint, à l'aide fournie par leur employeur pour poursuivre leurs études de même qu'à

(1) Pierre Roberge, Les étudiants à temps partiel des universités québécoises Conseil des universités, mai 1982.

leur participation au marché du travail. Pour ce qui est de l'origine sociale des étudiants, c'est le revenu combiné de leurs parents qui en fournit d'abord une certaine indication. Nous avons également utilisé l'occupation du père des étudiants comme indice de leur statut socio-économique d'origine.

La population visée par la première partie de cette étude est la clientèle de l'automne 1984 inscrite à temps partiel à des cours réguliers dotés de crédits dans une institution universitaire du Québec. Les auditeurs sont donc exclus de même que les étudiants de l'éducation permanente de McGill qui ne faisaient pas partie de ce fichier de données. Quant à la population qui fait l'objet de la deuxième partie, il s'agit des étudiants à temps partiel inscrits à un cours régulier doté de crédits dans un établissement québécois d'enseignement universitaire pendant la session d'hiver de l'année scolaire 1983-84.

PREMIÈRE PARTIE

PROFIL D'INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL

1. LA PRÉSENCE DES FEMMES

Une première constatation est que les études à temps partiel ne sont pas uniquement le fait des femmes. En effet, les femmes ne représentent que 57,5% de l'ensemble des inscrits à temps partiel (tableau 1.1). Toutefois ce profil d'inscription n'est pas uniforme dans tout le réseau universitaire: les établissements qui offrent des programmes où les hommes s'inscrivent traditionnellement plus que les femmes comme par exemple Polytechnique ou l'E.T.S. présentent évidemment un profil d'inscription différent (voir tableau 1.2). La présence des femmes est importante surtout dans les programmes de certificat. Toutefois, en comparaison de l'ensemble des femmes inscrites à temps partiel, le poids spécifique des femmes inscrites à un programme de certificat n'est pas tellement plus important que celui des hommes. En effet, on remarque que 44% des femmes sont inscrites à ce genre de programmes en comparaison de 40,1% des hommes, soit 27 623 femmes sur un total de 62 691 femmes et 18 621 hommes sur un total de 46 405 hommes (tableau 2).

TABLEAU 1.1

NOMBRE D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL,
SELON LE SEXE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
F	38 202	59,0	17 717	57,1	6 772	50,8	62 691	57,5
H	26 502	41,0	13 337	42,9	6 566	49,2	46 405	42,5
T	64 704	100,0	31 054	100,0	13 338	100,0	109 096	100,0

TABLEAU 1.2

NOMBRE D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL
PAR ÉTABLISSEMENT UNIVERSITAIRE SELON LE SEXE, AUTOMNE 84

Établissements	F		H		T	
	N	%	N	%	N	%
Laval	5 691	58,5	4 037	41,5	9 728	100,0
Montréal	15 010	68,5	6 918	31,5	21 928	100,0
H.E.C.	3 018	42,5	4 080	57,5	7 098	100,0
Polytechnique	109	9,0	1 104	91,0	1 213	100,0
Sherbrooke	2 438	62,5	1 462	37,5	3 900	100,0
U.Q: Montréal	9 365	54,4	7 855	45,6	17 220	100,0
U.Q: Trois-Rivières	3 119	57,3	2 328	42,7	5 447	100,0
U.Q: Chicoutimi	2 645	59,9	1 771	40,1	4 416	100,0
U.Q: Rimouski	2 426	63,6	1 389	36,4	3 815	100,0
U.Q: Hull	2 202	61,7	1 369	38,3	3 571	100,0
U.Q:Abitibi-Témiscamingue	1 428	67,4	691	32,6	2 119	100,0
U.Q: ENAP	109	24,5	336	75,5	445	100,0
U.Q: INRS	2	16,7	10	83,3	12	100,0
U.Q: Armand-Frappier	1	20,0	4	80,0	5	100,0
U.Q: ETS	21	3,6	555	96,4	576	100,0
U.Q: TELUQ	6 037	56,8	4 586	43,2	10 623	100,0
McGill	2 184	58,1	1 573	41,9	3 757	100,0
Concordia	6 549	52,0	6 041	48,0	12 590	100,0
Bishop	337	53,2	296	46,8	633	100,0
TOTAL	62 691	57,5	46 405	42,5	109 096	100,0

TABLEAU 2

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL
POURSUIVANT L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT,
SELON LE SEXE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
F	17 163	44,9	9 033	51,0	1 427	21,1	27 623	44,0
H	11 834	44,7	5 591	41,9	1 196	18,2	18 621	40,1
T	28 997	44,8	14 624	47,1	2 623	19,7	46 244	42,4

(1) Les pourcentages sont exprimés en fonction des nombres correspondants du tableau 1.1.

Par ailleurs, les femmes sont moins souvent inscrites en vue de l'obtention d'un grade. C'est ainsi que l'on peut constater au tableau 3.1 que les femmes inscrites à un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, ne comptent que pour 29,6% des femmes incrites à temps partiel en comparaison de 36,3% pour les hommes. Si la présence des femmes et des hommes est à peu près semblable au baccalauréat (tableau 3.2), soit 23,3% des inscrits chez les femmes et 25,1% chez les hommes, à la maîtrise et au doctorat, les hommes sont relativement plus nombreux que les femmes, soit 11,2% et 6,3% respectivement (tableau 3.3). Par contre, les femmes sont relativement plus nombreuses aux études libres et comptent pour 18,3% alors que les hommes ne représentent que 14,5% (voir tableau 4).

TABLEAU 3.1

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL POURSUIVANT
L'OBTENTION D'UN GRADE (BACCALAURÉAT, MAÎTRISE, DOCTORAT),
SELON LE SEXE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
F	8 107	21,2	6 021	34,0	4 448	65,7	18 576	29,6
H	6 717	25,3	5 621	42,1	4 508	68,7	16 846	36,3
T	14 824	22,9	11 642	37,5	8 956	67,1	35 422	32,5

(1) Les pourcentages sont exprimés en fonction des nombres correspondants du tableau 1.1.

TABLEAU 3.2

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL
POURSUIVANT L'OBTENTION D'UN BACCALAURÉAT,
SELON LE SEXE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
F	5 638	14,8	4 946	27,9	4 029	59,5	14 613	23,3
H	3 838	14,5	3 893	29,2	3 938	60,0	11 669	25,1
T	9 476	14,6	8 839	28,4	7 967	59,7	26 282	24,0

(1) Voir la note au bas du tableau 3.1.

TABLEAU 3.3

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL POURSUIVANT
L'OBTENTION D'UNE MAÎTRISE OU D'UN DOCTORAT,
SELON LE SEXE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
F	2 469	6,4	1 075	6,1	419	6,2	3 963	6,3
H	2 879	10,9	1 728	13,0	570	8,7	5 177	11,2
T	5 348	8,3	2 803	9,0	989	7,4	9 140	8,4

(1) Voir la note au bas du tableau 3.1

TABLEAU 4

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL
INSCRITS À DES ÉTUDES DE TYPE LIBRE
SELON LE SEXE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
F	9 684	25,3	1 312	7,4	454	6,7	11 450	18,3
H	5 057	19,1	1 149	8,6	528	8,0	6 734	14,5
T	14 741	22,8	2 461	7,9	982	7,4	18 184	16,7

(1) Voir la note au bas du tableau 3.1.

De même, les femmes sont plus présentes que les hommes dans les programmes de formation plus traditionnellement féminins comme les sciences humaines ou les sciences de l'éducation (Voir tableau 5.1 et 5.2). En effet, en sciences de l'éducation, les femmes sont relativement presque deux fois plus nombreuses que les hommes: 11,6% des femmes étudient dans ce secteur de formation en comparaison de 6,5% des hommes. Dans les domaines plus traditionnellement masculins, c'est la situation inverse que l'on observe. De même, les hommes étudient plus souvent en sciences de l'administration que les femmes. C'est ainsi que 32,3% des hommes sont inscrits dans ce secteur de formation en comparaison de 20,8% des femmes. Enfin, on remarque qu'il y a plus de femmes que d'hommes dans les études plurisectorielles puisqu'elles y représentent près de 62% des inscrits à ce type d'études, les femmes étant 14 629 sur un total de 23 607 inscrits aux études plurisectorielles en comparaison de 9 018 hommes. Toutefois, en proportion de l'ensemble des femmes qui sont inscrites à temps partiel, ces études sont poursuivies par 23,3% des femmes en comparaison de 19,4% des hommes. Ainsi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le groupe paramédical des sciences de la santé où elles représentent 6% des femmes alors qu'on n'y trouve que 0,6% des hommes. Il en est également ainsi en sciences humaines où il y a 15,8% des femmes et seulement 10,6% des hommes; en arts où on compte 4,2% des femmes et 2,1% des hommes; en lettres où on dénombre 5,3% des femmes et 2,2% des hommes. À l'inverse, les hommes sont plus nombreux dans le secteur des sciences appliquées où il y a 19,7% des hommes contre seulement 7,7% des femmes et dans le secteur des sciences de l'administration qui comprend 32,3% des hommes et 20,8% des femmes. Dans l'ensemble, près de 40% des femmes étudient dans les secteurs traditionnellement féminins en comparaison de 20% des hommes. De même, en proportion du nombre d'inscrits dans ces mêmes secteurs, les femmes comptent pour 72,4% des inscrits, soit 24 258 femmes sur un total de 33 514 inscrits.

TABLEAU 5.1

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL SELON LE SECTEUR, LE SEXE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84[2]

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
SCIENCES DE L'ÉDUCATION								
F	3 799	9,9	2 751	15,5	743	11,0	7 293	11,6
H	1 703	6,4	957	7,2	363	5,5	3 023	6,5
T	5 502	8,5	3 708	11,9	1 106	8,3	10 316	9,5
SCIENCES HUMAINES								
F	4 939	12,9	3 419	19,3	1 523	22,5	9 881	15,8
H	2 243	8,5	1 549	11,6	1 130	17,2	4 902	10,6
T	7 182	11,1	4 968	16,0	2 653	19,9	14 783	13,6
SCIENCES APPLIQUÉES								
F	3 645	9,5	803	4,5	364	5,4	4 812	7,7
H	5 672	21,4	2 124	15,9	1 331	20,3	9 127	19,7
T	9 317	14,4	2 927	9,4	1 695	12,7	13 939	12,8
SCIENCES DE L'ADMINISTRATION								
F	7 795	20,4	3 972	22,4	1 251	18,5	13 018	20,8
H	8 095	30,5	5 248	39,3	1 669	25,4	15 012	32,3
T	15 890	24,6	9 220	29,7	2 920	21,9	28 030	25,7
ÉTUDES PLURISECTORIELLES								
F	11 823	30,9	2 033	11,5	773	11,4	14 629	23,3
H	6 497	24,5	1 746	13,1	775	11,8	9 018	19,4
T	8 320	28,3	3 779	12,2	1 508	11,3	23 607	21,6
SCIENCES DE LA SANTÉ (GROUPE PARAMÉDICAL)								
F	1 701	4,5	1 462	8,3	572	8,4	3 735	6,0
H	141	0,5	101	0,8	46	0,7	288	0,6
T	1 842	2,8	1 563	5,0	618	4,6	4 023	3,7
ARTS								
F	1 323	3,5	798	4,5	481	7,1	2 602	4,2
H	395	1,5	290	2,2	268	4,1	953	2,1
T	1 718	2,7	1 088	3,5	749	5,6	3 555	3,3
LETTRES								
F	1 520	4,0	1 318	7,4	511	7,5	3 349	5,3
H	515	1,9	324	2,4	204	3,1	1 043	2,2
T	2 035	3,1	1 642	5,3	715	5,4	4 392	4,0

(1) Les pourcentages sont en fonction des nombres correspondants du tableau 1.1.
(2) Les autres non mentionnés dans ce tableau sont les suivants: sciences pures (2797), droit (1068), santé, groupe médical (1427), santé groupe périmédical (346) et indéterminés (813).

TABLEAU 5.2

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL DANS LES SECTEURS TRADITIONNELLEMENT FÉMININS: GROUPE PARAMÉDICAL, SCIENCES HUMAINES, SCIENCES DE L'ÉDUCATION, LETTRES, SELON SEXE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
F	11 959	31,3	8 950	50,5	3 349	49,5	24 258	38,7
H	4 602	17,4	2 931	22,0	1 743	26,5	9 256	19,9
T	16 561	25,6	11 881	38,3	5 092	38,2	33 514	30,7

(1) Voir la note au bas du tableau 5.1

2. DIPLÔME POSTULÉ ET IMPORTANCE DES PROGRAMMES COURTS

Bien qu'à la lecture de ces chiffres on se rende compte que les études à temps partiel sont principalement faites à l'intérieur de programmes courts, il n'en demeure pas moins qu'environ le tiers des étudiants à temps partiel sont inscrits à un programme qui mène à un grade: baccalauréat, maîtrise ou doctorat (Voir tableau 3.1). Même si une bonne partie des étudiants à temps partiel, soit 42,4%, sont inscrits à un programme de certificat, la poursuite de l'obtention d'un grade est le fait d'une part non négligeable de ces inscrits, soit pour 32,5% de l'ensemble de ces étudiants. Il y a donc au moins un étudiant sur trois pour qui les études à temps partiel ne sont pas synonymes de formation courte. Au baccalauréat seulement, les étudiants à temps partiel représentent 24% de l'ensemble des inscrits. Par ailleurs, ceux-ci comptent pour 74,2% de tous les étudiants à temps partiel qui postulent un grade.

En résumé, on remarque trois principales concentrations d'étudiants à temps partiel. En premier lieu, il y a les études de certificat qui comptent pour 42,4% des inscrits à temps partiel. Viennent ensuite, les études de baccalauréat où on compte 24% de ces mêmes inscrits. Quant aux études libres, elles ne représentent que 16,7% des inscrits (Voir tableau 4).

3. SECTEUR D'ÉTUDES

En ce qui concerne le secteur de formation, c'est en sciences de l'administration où il y a la plus grande concentration d'étudiants avec 25,7% des inscrits (Voir tableau 5.1). Il y a donc un étudiant à temps partiel sur quatre qui étudie en sciences de l'administration. On remarque également une forte concentration d'étudiants dans les études plurisectorielles, soit 21,6% des inscrits. On dénombre aussi deux autres concentrations d'étudiants qui, bien que moins importantes, comptent néanmoins un nombre important d'inscrits, soit les sciences humaines avec 13,6% des inscrits et les sciences appliquées avec 12,8% des inscrits. Enfin, on remarque une dernière concentration en sciences de l'éducation où il y a 9,5% des étudiants à temps partiel. Quant aux autres secteurs de formation, sciences de la santé, sciences pures, arts, lettres ou droit, leur importance relative est plus marginale (voir tableau V en annexe).

4. LE CYCLE D'ÉTUDES

On constate au tableau 6.1 qui exclut le péri-universitaire que les études à temps partiel sont pour la grande majorité des étudiants, des études de premier cycle. En effet, c'est le cas pour un peu plus de 89% des étudiants, soit pour 91,8% des femmes et pour 85,7% des hommes. C'est chez les moins de 25 ans que la proportion des étudiants de premier cycle est la plus forte puisqu'elle y représente 94,7% des étudiants à temps partiel de moins de 25 ans. Pour les autres catégories d'âge, il y a 91,2% des 45 ans et plus, 88,3% des 35 à 44 ans, et 86,7% des 25 à 34 ans qui étudient au premier cycle. À tous les âges, la proportion des femmes au premier cycle est plus importante que celle des hommes.

Au deuxième cycle, (tableau 6.2) on ne compte que 9,7% des inscrits à temps partiel, soit 7,4% des femmes et 12,7% des hommes. Cependant, c'est dans la catégorie des 25 à 34 ans que l'on compte la plus forte proportion d'étudiants à temps partiel, soit 12,0% de ces derniers. Aux autres catégories d'âge, cette proportion est de 9,8% chez les 35 à 44 ans, de 7,3% chez les 45 ans et plus et de 5,2% chez les moins de 25 ans. Contrairement au premier cycle, la proportion des femmes est inférieure à celle des hommes pour tous les âges.

Enfin, au troisième cycle, (tableau 6.3) on ne dénombre qu'un peu plus de 1% des inscrits à temps partiel, soit moins de 1% des femmes et 1,6% des hommes. Tout comme c'était le cas au deuxième cycle, la proportion des femmes est inférieure à celle des hommes pour tous les âges (voir tableau III(C) en annexe).

TABLEAU 6.1

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL AU PREMIER CYCLE, SELON LE SEXE, L'ÂGE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
TOUS LES ÂGES								
F	34 997	91,1	16 273	91,8	6 245	92,2	57 515	91,8
H	22 743	85,8	11 155	83,6	5 848	89,0	39 746	85,7
T	57 740	89,2	27 428	88,3	12 093	90,7	97 261	89,2
MOINS DE 25 ANS								
F	5 687	92,3	3 010	95,0	2 706	96,8	11 403	95,6
H	3 173	91,8	2 560	92,6	3 261	96,4	8 994	93,7
T	8 860	94,0	5 570	93,9	5 967	96,6	20 397	94,7
25 À 34 ANS								
F	14 596	89,9	6 809	91,2	2 091	89,1	23 496	90,2
H	10 980	83,2	5 631	81,6	1 929	83,6	18 540	82,8
T	25 576	86,9	12 440	86,6	4 020	86,3	42 036	86,7
35 À 44 ANS								
F	10 124	91,3	4 875	91,2	1 081	88,1	16 080	91,1
H	6 532	86,4	2 369	80,2	504	73,3	9 405	83,9
T	16 656	89,3	7 244	87,3	1 585	82,8	25 485	88,3
45 ANS ET PLUS								
F	4 590	93,6	1 579	90,8	367	91,3	6 536	92,8
H	2 058	89,8	595	82,6	154	82,4	2 807	87,7
T	6 648	92,4	2 174	88,4	521	88,5	9 343	91,2

(1) Les pourcentages sont en fonction des nombres correspondants du tableau 1 en annexe.

TABLEAU 6.2

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL AU DEUXIÈME CYCLE, SELON LE SEXE, L'ÂGE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	TOUS LES ÂGES							
	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
F	2 730	7,1	1 404	7,9	511	7,5	4 645	7,4
H	3 107	11,7	2 110	15,8	693	10,6	5 910	12,7
T	5 837	9,0	3 514	11,3	1 204	9,0	10 555	9,7
	MOINS DE 25 ANS							
F	277	4,6	157	5,0	88	3,1	522	4,4
H	281	8,1	204	7,4	121	3,6	606	6,3
T	558	5,9	361	6,1	209	3,4	1 128	5,2
	25 À 34 ANS							
F	1 426	8,8	651	8,7	253	10,8	2 330	8,9
H	1 899	14,4	1 240	18,0	369	16,0	3 508	15,7
T	3 325	11,3	1 891	13,2	622	13,4	5 838	12,0
	35 À 44 ANS							
F	778	7,0	441	8,3	138	11,2	1 357	7,7
H	761	10,1	553	18,7	172	25,0	1 486	13,3
T	1 539	8,3	994	12,0	310	16,2	2 843	9,8
	45 ANS ET PLUS							
F	249	5,1	155	8,9	32	8,0	436	6,2
H	166	7,2	113	15,7	31	16,6	310	9,7
T	415	5,8	268	10,9	63	10,7	746	7,3

(1) Voir la note au bas du tableau 6.1

TABLEAU 6.3

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À
TEMPS PARTIEL AU TROISIÈME CYCLE, SELON LE SEXE
ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84[2]

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
F	409	1,1	37	0,2	14	0,2	460	0,7
H	625	2,4	71	0,5	24	0,4	720	1,6
T	1 034	1,6	108	0,3	38	0,3	1 180	1,1

(1) Les pourcentages sont exprimés en fonction des nombres correspondants du tableau 1.1.
(2) Le total des trois cycles ne comprend pas 100 étudiants du secteur périuniversitaire.

5. NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS PAR SESSION

On remarque que deux étudiants sur cinq inscrits à temps partiel postulent quatre crédits et plus au cours d'une même session. En effet, on peut voir au tableau 7.1 que 44 392 étudiants sur 109 096 postulent plus de trois crédits par session, soit 40,7%. En faisant une approximation du nombre de crédits moyens suivis par les étudiants, on aurait une moyenne de 3,8 crédits par étudiant à temps partiel[1]. Par ailleurs, on remarque que la proportion de ceux qui postulent plus de trois crédits par session varie avec l'âge des inscrits. En effet, chez les moins de 25 ans, cette même proportion atteint 56,2% des inscrits alors qu'elle n'est que de 29,7% chez les 45 ans et plus. Chez les 25 à 34 ans, la proportion de ceux qui postulent plus de trois crédits est de 39,2%, et elle est de 35,3% chez les 35 à 44 ans.

Par ailleurs, c'est dans la catégorie d'âge des 25 à 34 ans où l'on compte la plus grande proportion d'inscrits qui postulent plus de trois crédits. Cependant, c'est parmi ceux qui postulent moins de quatre crédits par session que l'on trouve les plus fortes concentrations d'inscrits et cela, peu importe la catégorie d'âge. Enfin, on observe peu de différences dans le nombre de crédits postulés par session quand on tient compte du cycle des études, du moins en ce qui concerne le premier et le deuxième cycles (tableau 7.2). Au premier cycle, 59,4% des étudiants prennent moins de quatre crédits par session et 55,3% des étudiants du deuxième cycle sont dans le même cas. Toutefois, au troisième cycle, c'est 87,6% des étudiants qui postulent moins de quatre crédits par session.

(1) Cette approximation est faite en prenant le point milieu de chacune des catégories de crédits des tableaux précédents, soit 2 crédits pour la catégorie 1 à 3 crédits, 5 crédits pour la catégorie 4 à 6 crédits et 9,5 crédits pour la catégorie 7 crédits et plus.

TABLEAU 7.1

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS SELON QU'ILS POSTULENT PLUS OU MOINS DE 4 CRÉDITS, SELON LE SEXE ET L'ÂGE, AUTOMNE 84

	MOINS DE 4 CRÉDITS		4 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
TOUS LES ÂGES						
F	38 202	60,9	24 489	39,1	62 691	100,0
H	26 502	57,1	19 903	42,9	46 405	100,0
T	64 704	59,3	44 392	40,7	109 096	100,0
MOINS DE 25 ANS						
F	5 968	50,0	5 963	50,0	11 931	100,0
H	3 456	36,0	6 147	64,0	9 603	100,0
T	9 424	43,8	12 110	56,2	21 534	100,0
25 À 34 ANS						
F	16 240	62,3	9 815	37,7	26 055	100,0
H	13 191	58,9	9 206	41,1	22 397	100,0
T	29 431	60,8	19 021	39,2	48 452	100,0
35 À 44 ANS						
F	11 089	62,8	6 570	37,2	17 659	100,0
H	7 562	67,5	3 643	32,5	11 205	100,0
T	18 651	64,7	10 213	35,3	28 864	100,0
45 ANS ET PLUS						
F	4 905	69,6	2 141	30,4	7 046	100,0
H	2 293	71,7	907	28,3	3 200	100,0
T	7 198	70,3	3 048	29,7	10 246	100,0

(1) Voir la note au bas du tableau 6.1

TABLEAU 7.2

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL PAR CYCLE
SELON QU'ILS POSTULENT PLUS OU MOINS DE QUATRE CRÉDITS,
SELON LE SEXE, AUTOMNE 84[2]

	MOINS DE 4 CRÉDITS		4 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
PREMIER CYCLE						
F	34 997	60,8	22 518	39,2	57 515	100,0
H	22 743	57,2	17 003	42,8	39 746	100,0
T	57 740	59,4	39 521	40,6	97 261	100,0
DEUXIÈME CYCLE						
F	2 730	58,8	1 915	41,2	4 645	100,0
H	3 107	52,6	2 803	47,4	5 910	100,0
T	5 837	55,3	4 718	44,7	10 555	100,0
TROISIÈME CYCLE						
F	409	88,9	51	11,1	460	100,0
H	625	86,8	95	13,2	720	100,0
T	1 034	87,6	146	12,4	1 180	100,0

(1) Voir la note au bas du tableau 6.3
(2) Le total ne comprend pas 100 étudiants du secteur périuniversitaire.

6. CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

En résumé, les études à temps partiel servent principalement à obtenir une formation courte, le plus souvent un certificat. En effet, 42,4% des étudiants à temps partiel poursuivent leurs études à l'intérieur d'un programme de certificat, 23,9% sont inscrits à des programmes ne menant pas à un certificat (micro-programme et études libres) et 1,2% le sont à un programme de diplôme (60 crédits). Quant aux étudiants qui postulent un grade, soit baccalauréat, maîtrise ou doctorat, ils représentent près du tiers des inscrits à temps partiel, soit 32,5% de ces étudiants. Les études à temps partiel sont donc pour la majorité des étudiants, soit pour environ les deux tiers d'entre eux, des études courtes au sens où celles-ci ne mènent pas à l'obtention d'un grade.

Par ailleurs, la majorité des étudiants à temps partiel, soit 57,5% d'entre eux, sont des femmes. Les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes pour toutes les catégories d'âge et le sont davantage à mesure que l'âge des étudiants est plus élevé. Par exemple, les femmes sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que les hommes dans la catégorie des 45 ans et plus.

Les études à temps partiel se font pour bon nombre d'étudiants dans le secteur de l'administration. Ce secteur recrute à lui seul un peu plus de 25% des étudiants à temps partiel. Les sciences humaines et les sciences appliquées sont pour leur part les choix pour respectivement 13,6% et 12,8% des étudiants à temps partiel. Quant aux sciences de l'éducation, on constate que seulement 9,5% des étudiants à temps partiel y poursuivent leurs études. Pour ce qui est des autres étudiants dans d'autres secteurs de formation, c'est principalement dans les études de type plurisectoriel qu'ils se concentrent.

Enfin, pour le nombre de crédits postulés, les études à temps partiel correspondent bien au profil de formation courte qui y prédomine, puisque la plupart des inscrits postulent moins de quatre crédits par session. En effet, le nombre d'inscrits à trois crédits ou moins représente environ 60% des étudiants à temps partiel. Cependant, c'est la situation inverse que l'on observe chez les étudiants qui postulent un baccalauréat puisque ces derniers représentent environ 60% des inscrits à temps partiel qui postulent 7 crédits et plus par session.

ANNEXE

TABLEAU I

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL SELON LE SEXE, L'ÂGE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
TOUS LES ÂGES								
F	38 202	59,0	17 717	57,1	6 772	50,8	62 691	57,5
H	26 502	41,0	13 337	42,9	6 566	49,2	46 405	42,5
T	64 704	100,0	31 054	100,0	13 338	100,0	109 096	100,0
MOINS DE 25 ANS								
F	5 968	9,2	3 168	10,2	2 795	21,0	11 931	10,9
H	3 456	5,3	2 764	8,9	3 383	25,3	9 603	8,8
T	9 424	14,5	5 932	19,1	6 178	46,3	21 534	19,7
25 À 34 ANS								
F	16 240	25,1	7 467	24,0	2 348	17,6	26 055	23,9
H	13 191	20,4	6 898	22,2	2 308	17,3	22 397	20,5
T	29 431	45,5	14 365	46,2	4 656	34,9	48 452	44,4
35 À 44 ANS								
F	11 089	17,1	5 343	17,2	1 227	9,2	17 659	16,2
H	7 562	11,7	2 955	9,6	688	5,2	11 205	10,3
T	18 651	28,8	8 298	26,8	1 915	14,4	28 864	26,5
45 ANS ET PLUS								
F	4 905	7,6	1 739	5,6	402	3,0	7 046	6,5
H	2 293	3,6	720	2,3	187	1,4	3 200	2,9
T	7 198	11,2	2 459	7,9	589	4,4	10 246	9,4

TABLEAU II

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL POURSUIVANT L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT, SELON LE SEXE, L'ÂGE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
TOUS LES ÂGES								
F	17 163	44,9	9 033	51,0	1 427	21,1	27 623	44,0
H	11 834	44,7	5 591	41,9	1 196	18,2	18 621	40,1
T	28 997	44,8	14 624	47,1	2 623	19,7	46 244	42,4
MOINS DE 25 ANS								
F	2 267	5,9	1 233	7,0	360	5,3	3 860	6,2
H	1 074	4,1	809	6,1	376	5,7	2 259	4,8
T	3 341	5,2	2 042	6,6	736	5,5	6 119	5,6
25 À 34 ANS								
F	7 604	19,9	3 847	21,7	612	9,0	12 063	19,2
H	5 943	22,4	2 972	22,3	590	9,0	9 505	20,5
T	13 547	20,9	6 819	22,0	1 202	9,0	21 568	19,8
35 À 44 ANS								
F	5 367	14,0	3 022	17,0	350	5,2	8 739	13,9
H	3 838	14,5	1 492	11,2	185	2,8	5 515	11,9
T	9 205	14,2	4 514	14,5	535	4,0	14 254	13,1
45 ANS ET PLUS								
F	1 925	5,1	931	5,3	105	1,6	2 961	4,7
H	979	3,7	318	2,3	45	0,7	1 342	2,9
T	2 904	4,5	1 249	4,0	150	1,2	4 303	3,9

(1) Les pourcentages sont exprimés en fonction des nombres correspondants du tableau I.

TABLEAU III (A)

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL POURSUIVANT L'OBTENTION D'UN BACCALAURÉAT, SELON LE SEXE, L'ÂGE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
TOUS LES ÂGES								
F	5 638	14,8	4 946	27,9	4 029	59,5	14 613	23,3
H	3 838	14,5	3 893	29,2	3 938	60,0	11 669	25,1
T	9 476	14,6	8 839	28,4	7 967	59,7	26 282	24,0
MOINS DE 25 ANS								
F	1 109	2,9	1 268	7,2	1 989	29,4	4 366	7,0
H	898	3,4	1 279	9,6	2 503	38,1	4 680	10,1
T	2 007	3,1	2 547	8,2	4 492	33,7	9 046	8,3
25 À 34 ANS								
F	2 159	5,7	1 970	11,1	1 209	17,9	5 338	8,5
H	1 889	7,1	1 902	14,2	1 116	17,0	4 907	10,6
T	4 048	6,3	3 872	12,4	2 325	17,4	10 245	9,4
35 À 44 ANS								
F	1 692	4,4	1 274	7,2	619	9,1	3 585	5,7
H	792	3,0	554	4,2	237	3,6	1 583	3,4
T	2 484	3,8	1 828	5,9	856	6,4	5 168	4,7
45 ANS ET PLUS								
F	678	1,8	434	2,4	212	3,1	1 324	2,1
H	259	1,0	158	1,2	82	1,2	499	1,0
T	937	1,4	592	1,9	294	2,2	1 823	1,6

(1) Voir la note au bas du tableau II.

TABLEAU III (B)

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL POURSUIVANT L'OBTENTION D'UNE MAÎTRISE, SELON LE SEXE, L'ÂGE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
TOUS LES ÂGES								
F	2 062	5,4	1 040	5,9	405	6,0	3 507	5,6
H	2 259	8,5	1 659	12,4	551	8,4	4 469	9,6
T	4 321	6,7	2 699	8,7	956	7,2	7 976	7,3
MOINS DE 25 ANS								
F	228	0,6	123	0,7	67	1,0	418	0,7
H	227	0,9	151	1,1	83	1,3	461	1,0
T	455	0,7	274	0,9	150	1,1	879	0,8
25 À 34 ANS								
F	1 107	2,9	496	2,8	199	3,0	1 802	2,9
H	1 393	5,2	994	7,4	298	4,5	2 685	5,8
T	2 500	3,9	1 490	4,8	497	3,7	4 487	4,1
35 À 44 ANS								
F	559	1,5	309	1,7	110	1,6	978	1,6
H	532	2,0	439	3,3	143	2,2	1 114	2,4
T	1 091	1,7	748	2,4	253	1,9	2 092	1,9
45 ANS ET PLUS								
F	168	0,4	112	0,6	29	0,4	309	0,5
H	107	0,4	75	0,6	27	0,4	209	0,4
T	275	0,4	187	0,6	56	0,4	518	0,5

(1) Voir la note au bas du tableau II.

TABLEAU III (C)

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL POURSUIVANT L'OBTENTION D'UN DOCTORAT, SELON LE SEXE, L'ÂGE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84

	TOUS LES ÂGES							
	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
F	407	1,0	35	0,2	14	0,2	456	0,7
H	620	2,3	69	0,5	19	0,3	708	1,5
T	1 027	1,6	104	0,3	33	0,2	1 164	1,1
	MOINS DE 25 ANS							
F	1	-	-	-	1	-	2	-
H	2	-	-	-	-	-	2	-
T	3	-	-	-	1	-	4	-
	25 À 34 ANS							
F	193	1,2	7	0,1	3	0,1	203	0,8
H	303	2,3	26	0,4	10	0,4	339	1,5
T	496	1,7	33	0,2	13	0,3	542	1,1
	35 À 44 ANS							
F	161	1,5	24	0,4	7	0,6	192	1,1
H	258	3,4	32	1,1	8	1,2	298	2,7
T	419	2,2	56	0,7	15	0,8	490	1,7
	45 ANS ET PLUS							
F	52	1,1	4	0,2	3	0,7	59	0,8
H	57	2,5	11	1,5	1	0,5	69	2,2
T	109	1,5	15	0,6	4	0,6	128	1,2

(1) Voir la note au bas du tableau II.

TABLEAU IV

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL POURSUIVANT DES ÉTUDES DE TYPE LIBRE, SELON LE SEXE, L'ÂGE ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84[2]

	TOUS LES ÂGES							
	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
F	9 684	25,3	1 312	7,4	454	6,7	11 450	18,3
H	5 057	19,1	1 149	8,6	528	8,0	6 734	14,5
T	14 741	22,8	2 461	7,9	982	7,4	18 184	16,7
	MOINS DE 25 ANS							
F	1 903	5,0	355	2,0	239	3,5	2 497	4,0
H	901	3,4	380	2,8	300	4,6	1 581	3,4
T	2 804	4,3	735	2,3	539	4,0	4 078	3,7
	25 À 34 ANS							
F	3 826	10,0	537	3,0	142	2,1	4 505	7,2
H	2 311	8,7	532	4,0	157	2,4	3 000	6,5
T	6 137	9,5	1 069	3,5	299	2,2	7 505	6,9
	35 À 44 ANS							
F	2 294	6,0	289	1,6	49	0,7	2 632	4,2
H	1 255	4,7	179	1,3	58	0,9	1 492	3,2
T	3 549	5,5	468	1,5	107	0,8	4 124	3,8
	45 ANS ET PLUS							
F	1 661	4,3	131	0,7	24	0,4	1 816	2,9
H	590	2,2	58	0,5	13	0,2	661	1,4
T	2 251	3,5	189	0,6	37	0,3	2 477	2,3

(1) Voir la note au bas du tableau II.

(2) Le total des tableaux II à IV ne comprend pas 1 349 étudiants poursuivant l'obtention d'un diplôme (60 crédits) de même que 7 897 étudiants non inscrits à l'intérieur d'un programme comportant au moins 30 crédits.

TABLEAU V

PROPORTIONS D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL
SELON LEUR SECTEUR DE FORMATION, SELON LE SEXE
ET LE NOMBRE DE CRÉDITS POSTULÉS, AUTOMNE 84[2]

	1 à 3 CRÉDITS		4 à 6 CRÉDITS		7 CRÉDITS ET PLUS		TOTAL	
	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]	N	%[1]
SANTÉ (GROUPE MÉDICAL)								
F	457	1,2	345	1,9	126	1,9	928	1,5
H	201	0,8	199	1,5	99	1,5	499	1,1
T	658	1,0	544	1,7	225	1,7	1 427	1,3
SANTÉ (GROUPE PÉRIMÉDICAL)								
F	65	0,2	34	0,2	16	0,2	115	0,2
H	97	0,4	125	0,9	9	0,1	231	0,5
T	162	0,3	159	0,5	25	0,2	346	0,3
SCIENCES PURES								
F	608	1,6	320	1,8	286	4,2	1 214	1,9
H	617	2,3	390	2,9	576	8,8	1 583	3,4
T	1 225	1,9	710	2,3	862	6,5	2 797	2,6
DROIT								
F	239	0,6	213	1,2	70	1,0	522	0,8
H	261	1,0	223	1,7	62	0,9	546	1,2
T	500	0,8	436	1,4	132	1,0	1 068	1,0

(1) Voir la note au bas du tableau II.

(2) Ce tableau complète le tableau 5.1

DEUXIÈME PARTIE

SITUATION FINANCIÈRE ET ORIGINE SOCIALE

1. La situation financière: notion de référence

Nous avons analysé la situation financière des étudiants à temps partiel à l'aide de trois notions complémentaires et reliées soit: leur revenu d'emploi et celui de leur conjoint, l'aide fournie par leur employeur pour leurs études à temps partiel et enfin, leur participation au marché du travail[1]. Ces trois éléments résument bien ce que nous avons voulu éclairer concernant la situation financière des étudiants à temps partiel quant à leur capacité de payer pour ces études.

Pour ce qui est du revenu d'emploi, la période de référence pendant laquelle ce revenu est mesuré est une période de douze mois qui va du 1er mai 1983 au 30 avril 1984. Les revenus d'autres sources, comme par exemple les intérêts, les dividendes, les prestations d'assurance-chômage, ne sont pas pris en compte dans ce calcul. Il en est de même des dons en espèces ainsi que de toute autre aide financière non remboursable reçue soit des parents, soit d'autres personnes, ou encore des bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien. Ne sont également pas pris en compte les prêts d'études remboursables de quelque source que ce soit. Nous n'avons donc retenu que le revenu d'emploi des étudiants. Quant à la situation financière du conjoint, il s'agit du total du revenu de toutes sources avant impôt à l'exclusion des prêts d'études remboursables. Par ailleurs, pour évaluer l'ampleur du revenu des étudiants à temps partiel, nous avons comparé leur revenu avec celui de l'ensemble des particuliers qui tirent l'essentiel de leur revenu de salaires et de traitements. Cette référence nous est apparue comme étant celle qui permettait la meilleure comparaison avec le revenu des étudiants à temps partiel puisque la plupart d'entre eux, soit un peu moins des trois quarts, occupent un emploi en même temps qu'ils poursuivent leurs études.

2.1 La situation financière des étudiants à temps partiel: leur revenu d'emploi

On se rend compte que le revenu annuel moyen des étudiants qui ont eu un emploi au cours de l'année de référence est plus élevé que celui de la moyenne des travailleurs. En effet en décembre 1983, le revenu hebdomadaire moyen de l'ensemble des travailleurs du Québec était de 390,54$, et la moyenne annuelle était d'environ 19 000$ pour ceux dont la principale source de revenus consistait en salaires et traitements[2]. Si le revenu annuel moyen des femmes aux études s'écarte peu de la moyenne de la population, du moins chez celles qui postulent un grade professionnel ou un diplôme de 1er cycle, celui des hommes est nettement au-dessus de cette même moyenne, particulièrement chez ceux qui postulent une maîtrise ou un doctorat où il est plus du double de ce salaire moyen.[3]

---

(1) Statistique Canada, Enquête auprès des étudiants du postsecondaire, 1984.
(2) Statistique Canada, Enquête sur la population active, catalogue 71-001, et catalogue 21-207.
(3) Le libellé de la question était le suivant: salaire ou traitement (avant impôt) ou revenu net d'un travail autonome pendant que vous ne fréquentiez pas un établissement d'enseignement postsecondaire; salaire ou traitement (avant impôt) ou revenu net d'un travail autonome pendant que vous fréquentiez un établissement d'enseignement postsecondaire (y compris comme adjoint de recherche). Ce revenu est le cumul de ces deux données.

Tableau 1

Revenu annuel moyen d'emploi des étudiants à temps partiel du 1er mai 1983 au 30 avril 1984 selon le diplôme[1]

Grade professionnel[2]		Diplôme 1er cycle		Maîtrise		Doctorat[2]		Total		
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	T
21,367	36,411	25,582	37,856	33,556	49,021	41,444	48,797	26,333	40,665	32,857

(1) Le revenu d'emploi totalise le revenu de l'année, que l'année ait été utilisée en tout ou en partie pour fréquenter un établissement d'enseignement universitaire.

(2) Les estimations sont à titre indicatif et sujettes à une forte variabilité d'échantillonnage, leur coefficient de variation étant supérieur à 16,6%. Les grades professionnels correspondent au premier diplôme obtenu en médecine, en droit, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie.

Pour ce qui est du revenu annuel moyen du conjoint ayant eu un revenu au cours de l'année de référence, on peut voir au tableau 2 que celui du conjoint est en général supérieur à la moyenne du revenu annuel dans la population, soit 27 524$ et 19 000$ respectivement. Dans le cas de la conjointe, on peut estimer que son revenu est en général lui aussi supérieur à la moyenne dans la population[1], soit 16 880$ et 13 000$ respectivement. Le revenu de la conjointe de celui qui postule un grade professionnel est un peu plus faible. Par ailleurs, on peut estimer à environ 48% la proportion des étudiants qui avaient un conjoint ou un partenaire ayant eu un revenu au cours de l'année de référence.

Tableau 2

Revenu annuel moyen du conjoint ou partenaire des étudiants à temps partiel du 1er mai 1983 au 30 avril 1894 selon le diplôme[2]

Grade professionnel[1]		Diplôme 1er cycle		Maîtrise		Doctorat[1]		Total		
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	T
33,413	14,445	27,261	16,796	29,825	17,157	31,248	18,485	27,524	16,880	23,224

(1) Les estimations sont à titre indicatif et sujettes à une forte variabilité d'échantillonnage.

(2) Il faut lire ce tableau de façon inversée, c'est-à-dire que c'est le revenu du conjoint qui apparaît sous "F" et que c'est le revenu de la conjointe qui apparaît sous "H".

---

(1) En appliquant au Québec le même rapport que celui observé au Canada pour le revenu annuel des hommes comparé à celui des femmes dont la principale source consiste en salaires et traitements, on peut estimer le revenu moyen annuel des hommes au Québec à environ 23 000$ et celui des femmes à environ 13 000$.

Cependant, ce premier constat ne doit pas nous empêcher de voir que les plus jeunes sont nettement moins favorisés que leurs aînés au chapitre du revenu. En effet, comme l'indique le tableau 3, les moins de 25 ans ont un salaire inférieur au revenu moyen (32 857 $) et nettement moins élevé que le salaire des plus âgés, surtout chez les hommes. La différence entre le salaire annuel des hommes de moins de 25 ans et celui des 45 ans et plus est de 35 364 $, le salaire des moins de 25 ans étant de 16 831 $ et celui des 45 ans et plus de 52 195 $. Chez les femmes, la même différence est moins forte, mais tout de même importante, soit 12 607 $ par année, les moins de 25 ans gagnant 14 869 $ et les plus de 45 ans, 27 476 $.

Tableau 3

Revenu annuel moyen d'emploi des étudiants à temps partiel du 1er mai 1983 au 30 avril 1984 selon l'âge[1]

Moins de 25 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 ans et plus		Total		
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	T
14,869	16,831	24,883	36,522	32,978	50,187	27,476	52,195	26,333	40,665	32,857

(1) Le revenu d'emploi totalise le revenu de l'année, que l'année ait été utilisée en tout ou en partie pour fréquenter un établissement d'enseignement universitaire.

On observe également des différences selon l'âge dans le revenu du conjoint comme on peut le constater au tableau 4. Le revenu du conjoint de moins de 25 ans, homme ou femme, est inférieur à la moyenne de la population active alors que celui des autres catégories d'âges est supérieur à cette dernière. Les différences selon cette ligne de démarcation sont surtout évidentes dans le cas de la conjointe des hommes de moins de 25 ans.

Tableau 4

Revenu annuel moyen du conjoint ou partenaire des étudiants à temps partiel du 1er mai 1983 au 30 avril 1984 selon l'âge[1]

Moins de 25 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 ans et plus		Total		
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	T
21,944	9,951	24,588	16,469	31,719	17,416	25,736	18,945	27,524	16,880	23,224

(1) Il faut lire ce tableau de façon inversée, c'est-à-dire que c'est le revenu du conjoint qui apparaît sous "F" et que c'est le revenu de la conjointe qui apparaît sous "H".

2.2 L'aide financière fournie par les employeurs

Pour ce qui est de l'aide financière fournie par l'employeur actuel ou ancien, elle est accordée à bon nombre d'étudiants, soit à 40,6 % des hommes et à 30,8 % des femmes comme on peut le constater au tableau 5. Il n'en demeure pas moins que la majorité des étudiants n'ont pas d'aide financière, et que cette majorité est très nette chez les femmes. Cependant, une proportion importante de ceux qui travaillent bénéficient de l'aide financière de leur employeur (47,6%), soit 43,3% des femmes et 53,0% des hommes. Toutefois, cette proportion est inférieure à celle qu'avait constatée l'enquête de Pierre Roberge auprès des étudiants de 1980 alors que cette proportion était d'environ 60%[1].

Quand on considère le diplôme postulé, (tableau 5) l'aide reçue par les hommes est plus fréquente pour ceux qui postulent un diplôme de premier cycle ou une maîtrise. Chez les femmes, c'est chez celles qui postulent un diplôme de premier cycle que l'aide reçue est plus fréquente. Il y a donc une différence entre les hommes et les femmes dans le sens que le perfectionnement aux études avancées est plus encouragé chez les hommes, du moins en ce qui concerne les études au niveau de la maîtrise subventionnées par l'employeur.

Pour ce qui est du domaine d'études des étudiants qui reçoivent une aide financière de leur employeur (tableau 6), c'est principalement chez les étudiants en sciences de l'éducation, en mathématiques et en sciences physiques, en sciences sociales, en génie et en sciences appliquées que cette aide se concentre chez les hommes. En effet, cette aide est accordée à ces étudiants dans une proportion qui va de 41% à 46,5%. Chez les femmes, on observe aussi la même concentration de l'aide fournie par l'employeur dans des proportions à peu près semblables, sauf pour celles qui étudient en sciences sociales, bien que cette différence puisse résulter de la proportion moins grande de femmes qui étudient en sciences de l'administration[2].

(1) Pierre Roberge, Les étudiants à temps partiel des universités québécoises, Conseil des universités, mai 1982.
(2) Les sciences de l'administration sont incluses dans la catégorie sciences sociales.

Tableau 5

Proportion des étudiants à temps partiel qui reçoivent une aide financière de leur employeur actuel ou ancien selon le diplôme postulé

Grade professionnel[1]		Diplôme 1er cycle		Maîtrise		Doctorat[1]		Total		
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	T
12,8	29,2	31,7	41,1	22,9	40,3	25,4	22,7	30,8	40,6	35,0

(1) Les estimations sont à titre indicatif et sujettes à une forte variabilité d'échantillonnage, leur coefficient de variation étant supérieur à 16,6%. Les grades professionnels correspondent au premier diplôme obtenu en médecine, en droit, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie.

Tableau 6

Proportion des étudiants à temps partiel qui reçoivent une aide financière de leur employeur actuel ou ancien selon le domaine d'études

	Éducation	Beaux-Arts[1]	Humanités	Sciences sociales	Génie et sciences appliquées	Sciences de la santé[1]	Mathématiques et sciences physiques
F	42,5	17,9	27,0	31,9	-	13,5	42,0
H	46,0	19,5	31,6	42,3	41,0	13,2	46,5

(1) Les estimations sont à titre indicatif et sujettes à une forte variabilité d'échantillonnage, leur coefficient de variation étant supérieur à 16,6%.

2.3 La participation au marché du travail

Les tableaux 7, 8.1 et 8,2 qui suivent renseignent sur la participation des étudiants à temps partiel au marché du travail au cours de la semaine du 8 au 14 janvier 1984, soit au cours du trimestre pendant lequel ils étaient inscrits à des études à temps partiel. La plupart des étudiants avaient alors un emploi (73,5%) cela étant le cas pour environ 71% des femmes et à peu près 76% des hommes. De même, la plupart de ceux qui travaillaient avaient un emploi à temps plein, soit près de 57% des femmes et environ 70% des hommes. Par contre, la proportion des étudiants qui n'ont pas d'emploi est supérieure à celle qu'avait relevée l'enquête de Pierre Roberge. En effet, au lieu de 6,1% des hommes qui n'avaient pas d'emploi, c'est 23,4% de ces derniers qui n'en avaient pas au cours de la semaine du 8 au 14 janvier 1984. Chez les femmes, c'est 28,9% d'entre elles qui n'avaient pas d'emploi à cette même date de référence au lieu des 16,1% notés par Pierre Roberge. Dans l'ensemble, 26,5% des étudiants n'avaient pas d'emploi. Les emplois sont donc devenus plus rares pour ceux qui poursuivent des études à temps partiel. La conjoncture économique a donc eu un effet négatif quant à leurs possibilités de financer leurs études puisque d'une part ils travaillent moins, et que d'autre part l'aide financière de l'employeur leur est accordée plus rarement quand ils travaillent.

Cependant, on observe au tableau 7 quelques différences selon le diplôme postulé, la proportion des travailleurs à temps plein variant de 68,2% à 76,5% chez les hommes et de 40,9% à 64% chez les femmes. Si on ajoute aux travailleurs à temps plein la proportion de ceux qui travaillent à temps partiel, on constate alors que la grande majorité des étudiants travaillent en même temps qu'ils étudient et davantage ceux qui sont inscrits aux études avancées. La seule exception à cette règle est peut-être celle des femmes qui postulent un grade professionnel chez qui il y en a près de 40 % qui ne travaillent pas.

Quand on considère le domaine d'études des étudiants à temps partiel (tableaux 8.1 et 8.2), même si on ne tient pas compte des domaines où la variabilité d'échantillonnage est très forte comme c'est le cas pour les beaux-arts et les sciences de la santé, on observe des variations importantes dans la proportion de ceux qui ont un emploi, à plein temps ou à temps partiel, durant leurs études. Chez les hommes, (tableau 8.1) cette proportion va d'un minimum de 65,7% pour ceux qui étudient en génie et en sciences appliquées à un maximum de 80,2% pour ceux qui étudient en sciences sociales. À noter cependant que les sciences de l'administration sont incluses dans cette dernière catégorie. Pour ce qui est de ceux qui travaillent à temps plein, les différences sont également importantes. À titre d'exemple, 74,3% de ceux qui étudient en mathématiques et en sciences physiques ont un emploi à temps plein comparativement à seulement 53% de ceux qui le font en génie et en sciences appliquées.

Chez les femmes, (tableau 8.2) la proportion de celles qui ont un emploi durant leurs études varie également selon le domaine de formation, celle-ci allant d'un minimum de 66,3% pour celles qui étudient dans le domaine des humanités à un maximum de 79,3% pour celles qui le font en mathématiques et en sciences physiques. Pour ce qui est de celles qui travaillent à temps plein, leur proportion varie également selon le domaine d'études. À titre d'exemple, cette situation se rencontre chez 70,2% de celles qui étudient en mathématiques et en sciences physiques et chez seulement 45,3% de celles qui étudient dans le domaine des humanités.

Tableau 7

Proportion des étudiants à temps partiel qui travaillaient à temps plein, à temps partiel, ou qui ne travaillaient pas au cours de la semaine du 8 au 14 janvier 1984 selon le diplôme postulé

	Grade professionnel[1]		Diplôme 1er cycle		Maîtrise		Doctorat[1]		Total		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	T
NON	39,2	18,4	29,1	24,7	26,6	17,6	20,9	11,3	28,9	23,4	26,5
TEMPS PLEIN	40,9	70,7	56,7	68,2	59,7	76,5	64,0	75,1	56,9	69,6	62,4
TEMPS PARTIEL	19,9	10,9	14,2	7,1	13,7	5,9	15,1	13,6	14,2	7,0	11,1

(1) Les estimations sont à titre indicatif et sujettes à une forte variabilité d'échantillonnage, leur coefficient de variation étant supérieur à 16,6%. Les grades professionnels correspondent au premier diplôme obtenu en médecine, en droit, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie.

Tableau 8.1

Proportion des étudiants à temps partiel qui travaillaient à temps plein, à temps partiel, ou qui ne travaillaient pas au cours de la semaine du 8 au 14 janvier 1984 selon le domaine d'études

	Éducation	Beaux-Arts[1]	Humanités	Sciences sociales	Génie et sciences appliquées	Sciences de la santé[1]	Mathématiques et sciences physiques
NON	25,0	35,7	28,3	19,8	34,3	38,7	22,5
TEMPS PLEIN	70,8	49,6	65,2	73,1	53,0	56,3	74,3
TEMPS PARTIEL	4,2	14,7	6,5	7,1	12,7	5,0	3,2

(1) Les estimations sont à titre indicatif et sujettes à une forte variabilité d'échantillonnage, leur coefficient de variation étant supérieur à 16,6%.

Tableau 8.2

Proportion des étudiantes à temps partiel qui travaillaient à temps plein, à temps partiel, ou qui ne travaillaient pas au cours de la semaine du 8 au 14 janvier 1984 selon le domaine d'études

	Éducation	Beaux-Arts[1]	Humanités	Sciences sociales	Génie et sciences appliquées	Sciences de la santé[1]	Mathématiques et sciences physiques
NON	32,0	35,8	33,7	26,6	-	26,4	20,7
TEMPS PLEIN	52,9	40,2	45,3	63,4	-	47,7	70,2
TEMPS PARTIEL	15,1	24,0	21,0	10,0	-	25,9	9,1

(1) Les estimations sont à titre indicatif et sujettes à une forte variabilité d'échantillonnage, leur coefficient de variation étant supérieur à 16,6%.

2.4 Raison principale des études à temps partiel

La raison la plus souvent invoquée pour avoir entrepris des études à temps partiel est celle de pouvoir conserver son emploi actuel pendant les études. Cette raison est mentionnée par près de 60 % des répondants aussi bien hommes que femmes (tableau 9). Il est donc évident que les étudiants à temps partiel sont des travailleurs déjà intégrés au marché du travail qui n'entendent pas quitter leur emploi pour étudier. En effet, l'évocation fréquente de cette raison pour étudier à temps partiel reflète la situation des nombreux étudiants qui travaillent soit à temps plein, soit à temps partiel en même temps qu'ils étudient.

Tableau 9

Facteur ayant eu le plus d'importance
dans la décision d'étudier à temps partiel
à l'université selon le diplôme postulé

	Grade profes-sionnel[1]		Diplôme 1er cycle		Maîtrise		Doctorat (1)		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	T
Plus facile de payer[1]	10,0	3,0	4,4	4,3	--	--	--	--	4,4	4,6	4,5
Conserver mon emploi pendant les études	49,0	46,6	57,5	57,9	58,9	59,0	58,2	51,6	57,7	57,8	57,8
Obligations familiales ou personnelles	23,0	19,8	13,8	17,0	17,7	15,9	18,8	21,4	14,6	17,0	15,9
Ne répondait pas aux critères pour étudier à temps plein	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Charge de travail plus convenable	3,7	15,1	11,5	11,9	--	--	--	--	11,4	11,5	11,5
Possible de suivre des cours par correspondance	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Autres	13,7	13,8	7,7	4,6	--	--	--	--	--	5,0	6,1

(1) Les estimations sont à titre indicatif et sujettes à une forte variabilité d'échantillonnage, leur coefficient de variation étant supérieur à 16,6%.

(--) Données non significatives.

3. L'ORIGINE SOCIALE: NOTION DE RÉFÉRENCE

Pour mesurer l'origine sociale des étudiants à temps partiel, nous avons utilisé deux variables de référence, soit le revenu combiné des parents d'une part, et l'occupation du père de ces étudiants d'autre part. Ces deux éléments sont avec le niveau de scolarité, les variables qui sont généralement utilisées pour mesurer le statut socio-économique d'origime. Pour ce qui est des étudiants à l'université, plusieurs études ont analysé leur origine, notamment celles qui ont pris pour thème celui de l'accessibilité à l'enseignement post-secondaire[1]. De façon générale, on a observé qu'à l'université, notamment en ce qui concerne les étudiants à temps plein, il y avait une représentation plus importante que dans la population des catégories d'occupations appartenant aux strates occupationnelles supérieures (direction, professions). C'est un phénomène qui s'explique par la forte déperdition des effectifs appartenant à des strates sociales inférieures dans le processus de sélection qui va du secondaire à l'université.

Le revenu combiné des parents est une mesure différente de l'occupation du père pour mesurer l'origine sociale des étudiants. Cependant, dans la perspective de l'accessibilité aux études supérieures, ces deux notions ne sont pas parfaitement synonymes, puisque des cols bleus dont les enfants fréquentent pourtant moins l'université que les enfants des cols blancs peuvent avoir un revenu égal et même supérieur au revenu des travailleurs des strates occupationnelles inférieures chez les cols blancs. Par exemple, et bien qu'il ne s'agisse que d'une moyenne, en décembre 1983, le salaire hebdomadaire moyen des travailleurs du bâtiment était de 479,62$ en comparaison de 245,93$ dans le commerce de détail[2]. Les différences des taux de fréquentation sont donc aussi de nature sociologique et non seulement de caractère purement économique.

---

(1) Une bibliographie des ouvrages touchant ce sujet a été faite par le Secrétariat d'État: L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire au Canada.

(2) Statistique Canada, Enquête sur la population active, catalogue 71-001.

4. LE REVENU COMBINÉ DES PARENTS

Sauf exception, les étudiants à temps partiel à l'université appartiennent en majorité aux strates moyennes. C'est du moins ce que révèlent les données qui apparaissent aux tableaux 10 et 11 concernant le revenu combiné des parents et qui indiquent que la capacité de payer de ces derniers est semblable à la moyenne observée dans la population, soit 29 000$[1]. Les étudiants qui se situent le plus dans les strates supérieures de ces catégories de revenu sont ceux qui postulent un grade professionnel et qui étudient donc dans les domaines du droit, de l'art dentaire, de la médecine vétérinaire ou de l'optométrie. Il est connu que les étudiants dans ces domaines appartiennent en plus grand nombre à des strates sociales supérieures à celles des autres étudiants. De même, les femmes qui poursuivent des études avancées appartiennent davantage à des strates supérieures à la moyenne bien qu'il faille interpréter avec précaution les résultats concernant les femmes qui postulent un doctorat à cause du petit nombre de répondants.

De même, quand on considère la distribution des étudiants à temps partiel selon le revenu combiné de leurs parents, on constate que la fréquence la plus forte se situe en général dans la catégorie des revenus de 23 000 $ à 33 000 $ et que cela est le cas pour environ 25 % des étudiants. Il y a exception dans le cas de ceux qui postulent soit un grade professionnel, soit un doctorat, bien que ces résultats soient sujets à des variations beaucoup plus fortes en raison du petit nombre de répondants. Enfin, dans les catégories de revenus supérieures à 44 000 $ par année les fréquences sont beaucoup plus fortes dans le cas des étudiants aux études avancées de même que dans celui de ceux qui postulent un grade professionnel où leur proportion est en général de 33 % ou plus, alors que cette même proportion n'est que de 15 % à 19 % dans le cas des étudiants du premier cycle. Mais, il n'en demeure pas moins que la majorité des étudiants sont issus de milieu moyen, les écarts ne concernant en fait qu'une minorité d'entre eux.

---

(1) On peut estimer le revenu combiné hommes/femmes dans la population à partir du revenu des particuliers qui provient principalement de salaires ou de traitements, soit environ 23 000$ par année chez les hommes et à peu près 13 000$ chez les femmes au Québec en 1983. À partir du rapport emploi/population observé chez les 45 ans et plus, on peut estimer que pour chaque homme occupant un emploi, environ une femme sur deux travaille. On peut donc évaluer le revenu combiné des parents à environ 29 000$ par année, soit 23 000$ provenant du salaire des hommes et environ 6 000$ (13 000/2) provenant du salaire des femmes.

Tableau 10

Revenu combiné des parents des étudiants à temps partiel selon le diplôme postulé

Grade professionnel[1]		Diplôme 1er cycle		Maîtrise		Doctorat[1]		Total		
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	T
41,333	40,115	28,793	28,334	36,480	32,555	45,937	31,453	29,543	28,907	29,264

(1) Les estimations sont à titre indicatif et sujettes à une forte variabilité d'échantillonnage, leur coefficient de variation étant supérieur à 16,6%.

Tableau 11

Répartition des étudiants à temps partiel, selon le diplôme postulé et le revenu combiné des parents par catégories de revenus

Catégories de revenus	Grade professionnel[1]		Diplôme 1er cycle		Maîtrise		Doctorat[1]	
	F	H	F	H	F	H	F	H
Aucun	-	1,6	4,2	1,8	2,7	8,5	-	-
8 000 $ ou moins	9,8	1,6	14,0	12,2	2,3	2,3	-	7,8
9 000 $ à 13 000 $	2,9	6,5	6,3	11,9	5,9	11,0	-	4,7
14 000 $ à 22 000 $	13,7	19,7	19,7	15,0	14,6	13,9	15,6	29,7
23 000 $ à 33 000 $	24,5	18,0	25,1	26,8	28,0	23,4	15,6	10,9
34 000 $ à 44 000 $	15,7	6,5	11,9	16,7	17,0	16,0	31,2	20,3
45 000 $ à 55 000 $	9,8	19,7	9,8	8,1	13,7	13,1	21,9	18,7
56 000 $ à 70 000 $	8,8	21,3	4,2	4,6	10,8	6,5	-	7,8
71 000 $ ou plus	14,7	5,1	4,8	2,9	5,0	14,2	15,6	-

(1) Les estimations sont à titre indicatif et sujettes à une forte variabilité d'échantillonnage, leur coefficient de variation étant supérieur à 16,6%.

5. L'OCCUPATION DU PÈRE

En prenant comme critère l'occupation du père, il est intéressant de comparer les résultats de l'enquête de 1975 auprès des étudiants du postsecondaire avec ceux de l'enquête de 1984 auprès de ces mêmes étudiants, afin de voir si au fil des ans le réseau universitaire s'est démocratisé dans le sens d'un accès plus grand à l'université des étudiants issus de milieu plus modeste. À cette question, il semble bien que l'on doive donner une réponse affirmative si l'on en croit ces deux enquêtes menées par Statistique Canada pour le compte du Secrétariat d'État[1]. En effet, en dichotomisant les occupations du père des étudiants à l'université en deux catégories principales, soit d'une part les occupations de direction et les occupations du domaine professionnel et d'autre part, les autres occupations qui comprennent les employés de bureau, de la vente et des services, les travailleurs qualifiés, semi-qualifiés et non qualifiés, on observe entre 1975 et 1984 des progrès de la démocratisation chez les étudiants inscrits à l'université à temps partiel. Alors que les milieux moins aisés comptaient pour environ 59% de la population inscrite à temps partiel en 1975, c'est pour à peu près 70% qu'ils composent cette population en 1984.

Des progrès dans la démocratisation de l'accès à l'université sont aussi observables chez les étudiants à plein temps, au cours du même intervalle: environ 49% des étudiants du 1er cycle étaient issus de milieu plus modeste en 1975, comparativement à 58% en 1984, et environ 44% des étudiants des 2e et 3e cycles en 1975, comparativement à 55% en 1984.

---

(1) Les données pour 1975 proviennent d'un regroupement des catégories d'occupations du père présentées dans un ouvrage de Clément Lemelin intitulé: La répartition des coûts de l'enseignement universitaire (p. 52). Quant aux données pour 1984, elles ont été obtenues auprès du Secrétariat d'État et sont aussi le résultat d'un regroupement des catégories d'occupations du père utilisées par le Secrétariat d'État. Le fait d'avoir dichotomisé les occupations en deux grandes catégories permet de rendre les données des deux études suffisamment comparables, même si les subdivisions à l'intérieur de ces deux regroupements ne correspondent pas parfaitement d'une étude à l'autre. Par ailleurs, pour fins de comparaison avec la population en général, il aurait été préférable de ne tenir compte que des occupations des 40 ans et plus. Cependant, le fait de tenir compte de l'ensemble de la structure des occupations pour tous les âges constitue un point de comparaison utile pour établir une hypothèse de tendance minimale. En effet, pour cette comparaison, nous avons gardé constante la proportion observée en 1975 dans l'ensemble de la population des occupations des domaines professionnel et de la direction et cela, même si cette proportion a probablement augmenté entre 1975 et 1984, comme cela peut être constaté chez l'ensemble des travailleurs au cours de cette même période. Or, cette augmentation probable aurait accentué encore plus la tendance à la démocratisation (dénominateur plus grand).

Par ailleurs, en regard des personnes occupées en 1975, les emplois de direction et ceux du domaine professionnel représentaient 20,6% des travailleurs. En prenant pour base de comparaison la proportion observée en 1975 dans la population en général pour les occupations de direction et celles du domaine professionnel (20,6%), et celle de ces mêmes emplois pour les pères des étudiants[1], on aurait alors un ratio évoluant entre 1975 et 1984 de 2(41/20,6) à environ 1,5 (30/20,6) chez les étudiants à temps partiel. Chez les étudiants à temps plein du premier cycle, ce même ratio serait passé de 2,5(51/20,6) à environ 2(42/20,6) au cours du même intervalle. Enfin, chez les étudiants à temps plein du deuxième et du troisième cycles, ce ratio évoluait de 2,7(56/20,6) à environ 2,2 (45/20,6) au cours de la même période. Mesurée de cette façon, la tendance à la démocratisation de l'accès est donc évidente. Au fil des ans, il y a donc eu progression dans la démocratisation de l'accès, et cela, tant chez les étudiants inscrits dans une université du Québec à temps plein que chez ceux inscrits à temps partiel.

TABLEAU 12

Distribution des étudiants inscrits à l'université à temps plein, selon l'occupation du père, Québec, 1975 et 1984

Occupation du père	1975		1984	
	1er cycle et premier grade professionnel	2e et 3e cycles	1er cycle et premier grade professionnel	2e et 3e cycles
Direction Professions	51%	56%	42%	45%
Autres occupations	49%	44%	58%	55%

Source: Enquêtes menées par Statistique Canada auprès des étudiants du post-secondaire en 1975 et en 1984 (Secrétariat d'État)

(1) Voir la note au bas de la page précédente.

TABLEAU 13

Distribution des étudiants inscrits à l'université à temps partiel, selon l'occupation du père, Québec, 1975 et 1984

Occupation du père	1975	1984
Direction Professions	41%	30%
Autres occupations	59%	70%

Source: Enquêtes menées par Statistique Canada auprès des étudiants du post-secondaire en 1975 et en 1984 (Secrétariat d'État)

Si maintenant on compare la composition sociale des étudiants inscrits dans une université du Québec avec ce que l'on observe ailleurs (tableau 14), on remarque qu'en 1984, l'accès au niveau universitaire est plus démocratique au Québec qu'en Ontario et qu'au Canada en ce qui concerne les étudiants inscrits à temps partiel. En effet, au Québec c'est environ 70% des étudiants universitaires qui sont issus de milieu plus modeste, en comparaison d'à peu près 59% seulement en Ontario et de 64% au Canada. (Par ailleurs, chez les étudiants à temps plein, l'accès aux études universitaires en termes d'origine sociale est quelque peu plus démocratique au Québec qu'en Ontario et à peu près semblable à la moyenne canadienne. En effet, en 1984 c'est environ 58% des étudiants universitaires du Québec, en comparaison d'à peu près 52% de ceux de l'Ontario et de 55% de ceux du Canada, qui sont issus de milieu plus modeste. De même, nous n'avons pas comparé la situation du Québec avec celle de l'Ontario pour 1975, car ces données n'étaient pas disponibles.)

TABLEAU 14

Distribution des étudiants inscrits à l'université à temps plein et à temps partiel, selon l'occupation du père, Québec, Ontario, Canada, 1984

Occupation du père	QUÉBEC		ONTARIO		CANADA	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
Direction Professions	42%	30%	48%	41%	45%	36%
Autres occupations	58%	70%	52%	59%	55%	64%

Source: Enquête menée par Statistique Canada auprès des étudiants du post-secondaire en 1984 (Secrétariat d'État)

6. CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

En somme, on pourrait en arrondissant les proportions résumer la situation des étudiants à temps partiel de la manière suivante:

- Environ 35 % des étudiants à temps partiel travaillent et reçoivent une aide financière de leur employeur, soit environ 40 % des hommes et à peu près 30 % des femmes;

- Environ 38 % des étudiants à temps partiel travaillent mais ne reçoivent pas d'aide de leur employeur, soit environ 35 % des hommes et à peu près 40 % des femmes.

- Environ 27 % des étudiants à temps partiel ne travaillent pas, soit environ 25 % des hommes et à peu près 30 % des femmes.

Donc, pour au moins un étudiant sur trois, les études à temps partiel ont un rôle de perfectionnement dans la mesure où l'employeur y contribue financièrement. En proportion des étudiants à temps partiel qui travaillent c'est un peu moins de la moitié de ces étudiants qui recoivent cette aide, soit 47,6%. L'aide financière de l'employeur a donc eu tendance à diminuer, du moins quant au nombre de bénéficiaires, puisque Pierre Roberge avait noté dans son étude de 80 qu'une proportion d'environ 60% des étudiants à temps partiel qui travaillaient recevaient alors cette aide. Dans ce sens, les études à temps partiel ont donc une première fonction qui est celle du perfectionnement professionnel et du recyclage. De même, les études à temps partiel ont aussi pour fonction de favoriser la mobilité sociale et occupationnelle dans la mesure où, si on réfère à l'enquête de Pierre Roberge, la grande majorité des étudiants à temps partiel, soit près de 80 % d'entre eux, n'ont jamais fréquenté l'université à temps plein avant de s'y inscrire à temps partiel et qu'environ la moitié d'entre eux avaient d'abord occupé des emplois de transition d'employés de bureau ou de la vente, emplois qu'ils avaient quittés pour d'autres types d'occupations par la suite. Donc, ces études sont faites soit dans un but de perfectionnement institutinonel subventionné par l'employeur, soit dans un but de perfectionnement et de promotion individuelle. Par ailleurs, les étudiants à temps partiel sont en très grande majorité des travailleurs déjà intégrés au marché du travail. En effet, Pierre Roberge avait noté pour les étudiants de 1980 que plus de 90 % de ces derniers avaient déjà travaillé à temps plein avant de s'inscrire aux études à temps partiel. Donc, les études à temps partiel s'inscrivent d'emblée dans une problématique d'alternance études-travail et s'adressent à une clientèle différente de celle des étudiants à temps plein.

Par ailleurs, le profil de l'origine sociale des étudiants à temps partiel mesurée, soit à partir de l'occupation de leur père, soit à l'aide du revenu combiné de leurs parents, ressemble plus à ce que l'on trouve dans la population en général qu'à ce que l'on observe chez les étudiants à temps plein. Dans ce sens, il y a plus grande démocratisation de l'accès aux études universitaires pour les étudiants à temps partiel. De même, on observe qu'au cours des dernières années, soit de 1975 à 1984, une évolution vers une plus grande démocratisation de l'accès aux études universitaires s'est produite chez les

étudiants à temps partiel. En 1984, relativement moins d'étudiants à temps partiel ont un père qui occupe des occupations de direction ou du domaine professionnel en comparaison de ce l'on observait en 1975. En comparaison de ces mêmes occupations dans la population, le ratio de ces occupations chez le père des étudiants à temps partiel a chuté de 25% entre 1975 et 1984, passant de 2 à 1,5.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires**

7723-0156
68-867-0641